

Pour diffusion immédiate

**VERS UNE CITOYENNETÉ URBAINE FAVORISANT
LA PLEINE PARTICIPATION DE TOUTES ET DE TOUS
9 recommandations pour s'assurer de la participation des Montréalais.e.s
issu.e.s de la diversité à la vie municipale**

MONTREAL, le 12 septembre 2018 – Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a convié une centaine de personnes au lancement de l'avis *Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous - Avis sur la participation citoyenne des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale*, en présence de **Madame Cathy Wong**, présidente du conseil municipal, et de **Madame Magda Popeanu**, vice-présidente du comité exécutif responsable de l'habitation, de la gestion et planification immobilière ainsi que de la diversité montréalaise.

L'avis du CIM permet de mettre en lumière trois enjeux dont les autorités publiques de la Ville de Montréal pourront se saisir afin de faire face aux défis futurs, à savoir : 1) la formation à la vie civique municipale, 2) la représentativité des personnes issues de la diversité au sein des institutions publiques montréalaises et 3) l'institutionnalisation de l'enjeu de la diversité à la Ville.

« Je salue le travail important réalisé par les membres du Conseil interculturel de Montréal et je tiens à souligner la richesse et la rigueur de cet avis. En s'appuyant sur la consultation des milieux communautaires et scientifiques et sur l'expertise des services de la Ville, l'avis du CIM se penche sur les limites de la participation citoyenne des personnes issues de la diversité et nous incite, nous élu.e.s à toujours aller plus loin dans notre travail », affirme Mme Popeanu.

Le Conseil interculturel de Montréal formule en effet neuf recommandations favorisant la mise en œuvre d'actions et d'initiatives qui puissent permettre à toutes et à tous de participer pleinement au sein de ces lieux d'exercice du pouvoir tout en prenant acte des barrières systémiques à la participation citoyenne des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité et en proposant des solutions pour les surmonter.

Mme Cathy Wong a profité de l'occasion pour remercier et féliciter les citoyennes et citoyens bénévoles s'impliquant au CIM et a déclaré : « je salue les efforts quotidiens des membres du Conseil interculturel de Montréal qui s'implique à rendre la ville plus inclusive et plus représentative de sa population ».

Recommandations à prioriser

Parmi les neuf recommandations développées, le CIM estime que trois d'entre elles devraient être mises de l'avant :

- *Introduire des mécanismes participatifs*

Considérant que les personnes issues de la diversité peuvent s'approprier d'une manière plus effective les mécanismes de démocratie représentative mis en œuvre au niveau local le CIM recommande l'introduction de la pratique des budgets participatifs, notamment au niveau des arrondissements, afin de favoriser la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité.

- *Accorder aux résidents le droit de vote aux élections municipales*
Considérant l'article 30 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, le statut de métropole de Montréal, ainsi que le fait que le droit à la ville est central dans le développement d'un sentiment d'appartenance sur lequel se fonde une participation citoyenne active, le CIM recommande la mise en place une consultation publique sur le droit de vote des résident.e.s peu importe leur statut afin de proposer un amendement à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
- *Établir une clause d'impact diversité*
Considérant que la Ville, dans toutes ses initiatives réglementaires et administratives, doit anticiper leurs impacts potentiels sur les personnes et groupes issus de la diversité, le CIM recommande que la Ville, dans toutes ses initiatives réglementaires et administratives, anticipe leurs effets potentiels sur les personnes issues de la diversité et qu'elle insère une clause d'impact diversité dans ses sommaires décisionnels.

En priorisant ces trois recommandations, le Conseil interculturel de Montréal pense que la Ville pourra faire des avancées significatives en ce qui a trait à la participation citoyenne des personnes issues de la diversité, non seulement dans un avenir relativement proche, mais aussi sur le long terme, en privilégiant des initiatives structurantes.

Le Conseil interculturel de Montréal

Instance municipale consultative indépendante, le Conseil interculturel de Montréal conseille la Ville sur toutes questions relevant des relations interculturelles. Le CIM est constitué de quinze membres bénévoles, dont un à la présidence et deux à la vice-présidence, représentant la diversité culturelle de Montréal et provenant de milieux professionnels différents. Depuis le début de ses activités en 2003, le CIM a eu l'occasion de conseiller à de nombreuses reprises les membres du comité exécutif et du conseil municipal sur des enjeux liés aux relations interculturelles afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés d'origines diverses.

-30-

Personne contact :

Marie-Claude Haince

Conseil interculturel de Montréal

514-868-4490

438-993-8984

marie-claude.haince@ville.montreal.qc.ca

